

LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA RENOVATION ET

A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

EIM003



PUBLIC

Agents immobiliers et leurs collaborateurs soumis à l'obligation de formation du 18 février 2016



PRÉ-REQUIS

Aucun



DUREE

1 jour - 07 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation Attestation de fin de formation

RESULTATS ATTENDUS

 Maitriser les principaux dispositifs d'aide à la rénovation des logements et à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les acteurs institutionnels œuvrant en faveur de la rénovation et de la performance énergétique
- Être informé des évolutions juridiques récentes en matière de performance énergétique
- Conseiller les acheteurs sur les différentes aides possibles en fonction de leur projet

METHODES PEDAGOGIQUES

 Alternance d'apports théoriques, jurisprudences récentes et de cas pratiques



DATES ET LIEUX

Nous consulter



TARIFS

250 € HT 300 € TTC



INTERVENANT

Philippe BAMONDE



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.



LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA RENOVATION ET

A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

EIM003

PROGRAMME

LES ENJEUX DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENS

- Le contexte de lutte contre le changement climatique et l'épuisement des énergies fossiles
- Les engagements de l'Etat
- Impact des lois récentes en matière de vente et de location des logements énergivores
- Le rôle de l'ADEME et de l'ANAH
- Le rôle des collectivités locales

PRESENTATION DU DISPOSITIF « MA PRIM RENOV »

- Les bénéficiaires éligibles
- Les travaux subventionnables
- Les modalités de dépôt des dossiers
- Les entreprises labellisées

LES OPERATIONS PROGRAMMEES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

- Les secteurs d'intervention
- Les bénéficiaires éligibles
- Les travaux subventionnables
- Les modalités de dépôt des dossiers

LES AUTRES AIDES ET DISPOSITIFS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES

- Prêts en faveur de la performance énergétique
- TVA réduite
- Exonération de taxe foncière bâtie
- Les certificats d'économie d'énergie
- Les crédits d'impôts
- · Les dispositifs de réductions d'impôt (Denormandie, Loc'avantages...)
- Autres aides en fonction des dispositions législatives qui seront décidées pour 2023
- Questionnaire de contrôle des connaissances acquises